

LIMOGES\_METROPOLE

*Service de Contrôle de Légalité*

Acte n° : 19632H2

avec 1 pièce(s) jointe(s)

Date de décision : 22/07/2020

Objet : Révision allégée n°1 du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Limoges - Réduction d'un Espace  
Boisé Classé (EBC)

Nature : Délibérations

Matière : Urbanisme - Documents d'urbanisme

Date de télétransmission : 29/07/2020 Agent de transmission : AUTOMATE

Acte : 99\_DE-087-248719312-20200722-19632H2-DE-1-1\_1.pdf

Annexes :

1 - 99\_DE-087-248719312-20200722-19632H2-DE-1-1\_2.pdf

*Transmis par les services de la plate-forme MAGITEL-CL*

*12, rue des Petits Ruisseaux, 91370 Verrières Le Buisson +33 1 69 53 68 68 www.telino.com*



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Accusé de Réception

LA PREFECTURE

DEPARTEMENT 087

Identifiant de l'acte : 087-248719312-20200722-19632H2-DE

Date de réception de l'acte par la Préfecture : 29/07/2020

## LIMOGES METROPOLE - COMMUNAUTE URBAINE

### EXTRAIT DES PROCES VERBAUX DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE SEANCE DU 22 JUILLET 2020

*L'an deux mille vingt le mercredi vingt-deux juillet à dix-sept heures, le conseil communautaire de Limoges Métropole - Communauté urbaine, légalement convoqué le 16 juillet 2020, par le Président, s'est réuni en séance publique salle d'assemblées de la Maison de la Région Nouvelle Aquitaine à Limoges, sous la présidence de Guillaume GUERIN, Président.*

*Marie-Eve TAYOT, Conseillère communautaire déléguée, désignée au scrutin de l'ouverture de la séance, remplit les fonctions de secrétaire.*

#### **Etaient présents :**

M. Guillaume GUERIN, M. Bernard THALAMY, M. Emile-Roger LOMBERTIE, M. Gilles BEGOUT, M. Fabien DOUCET, M. Gilles TOULZA, Mme Catherine MAUGUIEN-SICARD, M. Jean-Luc BONNET, M. Gaston CHASSAIN, Mme Emilie RABETEAU, M. Jean-Marie LAGEDAMONT, M. Pascal ROBERT, Mme Sarah GENTIL, M. Philippe JANICOT, Mme Sylvie ROZETTE, M. Vincent LEONIE, M. Claude COMPAIN, Mme Marie-Eve TAYOT, M. François POIRSON, M. Jacques ROUX, M. Marc BIENVENU, Mme Samia RIFFAUD, M. Alexandre PORTHEAULT, M. Pascal THEILLET, M. Jean-Yves RIGOUT, M. Vincent JALBY, M. Joël GARESTIER, M. Rémy VIROULAUD, M. Ludovic GERAUDIE, M. Serge ROUX, Mme Sylvie BILLAT, Mme Martine BOUCHER, Mme Monique DELPI, Mme Marie-Claude BODEN, M. Laurent LAFAYE, Mme Hélène CUEILLE, Mme Corinne JUST, M. Denis LIMOUSIN, M. Gilbert BERNARD, M. Vincent BROUSSE, M. Michel CUBERTAFOND, Mme Isabelle DEBOURG, M. Ibrahima DIA, M. Olivier DUCOURTIEUX, M. Jérémy ELDID, M. Jamal FATIMI, Mme Amandine JULIEN, Mme Geneviève LEBLANC, Mme Isabelle MAURY, Mme Nathalie MEZILLE, M. Thierry MIGUEL, Mme Nezha NAJIM, M. Laurent OXOBY, M. Matthieu PARNEIX, M. Philippe PAULIAT-DEFAYE, M. Vincent REY, Mme Nadine RIVET, Mme Corinne ROBERT, Mme Sarah TERQUEUX, Mme Patricia VILLARD, Mme Gülsen YILDIRIM, Mme Shérazade ZAITER, Mme Rhabira ZIANI BEY, M. Alain BOURION, Mme Pascale ETIENNE, Mme Jocelyne LAVERDURE DELHOUME, Mme Martine TABOURET, Mme Anne-Marie COIGNOUX

#### **Absents excusés représentés par un suppléant :**

M. Claude BRUNAUD est représenté par Mme Nadège SENAMAUD  
Mme Julie LENFANT est représentée par M. Alain LAURENT

#### **Absents excusés avec délégation de pouvoirs :**

M. Franck DAMAY donne pouvoirs à Mme Emilie RABETEAU  
M. Sébastien LARCHER donne pouvoirs à M. Gilles TOULZA  
Mme Marie LAPLACE donne pouvoirs à Mme Hélène CUEILLE  
Mme Nadine BURGAUD donne pouvoirs à M. François POIRSON

#### L'ORDRE DU JOUR EST

#### **Révision allégée n°1 du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Limoges - Réduction d'un Espace Boisée Classé (EBC)**

**N° 4.19**

M. LEONIE Vincent, rapporteur, s'exprime en ces termes :

Mes chers collègues,

Par courrier en date du 24 février 2020, Monsieur le Maire de la commune de Limoges, a fait savoir à Limoges Métropole qu'il souhaitait que soit engagée une procédure de révision allégée sur le Plan Local d'Urbanisme (PLU) de sa commune. Il est en effet opportun de procéder à la révision allégée n°1 du PLU communal en application de l'article L153-34 du Code de l'urbanisme.

Pour rappel, le PLU de Limoges a été approuvé, suite à une révision générale, le 26 juin 2019. La présente procédure correspond à la révision allégée n°1 du PLU visant à réduire un Espace Boisé Classé (EBC).

## I. Contexte.

Un projet d'installation de turbines hydroélectriques sur les conduites d'adduction aux eaux brutes alimentant l'usine de la Bastide a été initié dans une démarche écologique et économique.

Cependant, l'installation des turbines nécessite la construction d'un local de 70m<sup>2</sup> environ, au niveau du stabilisateur de pression de Beaune-les-Mines sur la parcelle n°KX98. Elle est actuellement classée en « Espace Boisé Classé » ce qui interdit toute construction.

Afin de pouvoir réaliser le projet de turbines hydroélectriques, l'EBC doit être réduite, le PLU doit donc évoluer.

Ces éléments sont clairement explicités dans la note de présentation du dossier de révision allégée qui est rattaché à la délibération de cette procédure.

## II. Procédure.

La procédure de révision allégée du PLU, issue des dispositions des articles L153-34 du Code de l'urbanisme, se déroule de la manière suivante :

1/ rédaction du projet de révision allégée initié par le Président de Limoges Métropole et de l'exposé des motifs, délibération de la communauté urbaine pour lancer et prescrire les modalités relatives à la procédure,

2/ arrêt du projet par délibération de Limoges Métropole,

3/ association des Personnes Publiques Associées (PPA), en application des dispositions de l'article L153-34 du Code de l'urbanisme, le projet arrêté fera l'objet d'un examen conjoint en réunion avec les PPA,

Conformément à l'article L153-19 du Code de l'urbanisme les modalités de l'enquête publique seront les suivantes :

- saisine du tribunal administratif pour désigner un commissaire enquêteur,
- décision d'ouverture d'enquête par arrêté du Président de Limoges Métropole,
- publication de l'avis dans la presse dans deux journaux régionaux dans le département concerné et affichage conjoint en mairie de Limoges et au siège de Limoges Métropole,
- consultation du dossier par le public pendant la durée de l'enquête au siège de Limoges Métropole et éventuellement en mairie de Limoges.

En application des articles R153-20 et R153-21 du Code de l'urbanisme, la présente délibération fera l'objet d'un affichage pendant un mois conjointement en mairie de Limoges et au siège de Limoges Métropole. Mention de cet affichage sera insérée en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département. La présente délibération produira ses effets juridiques dès l'exécution de ces modalités d'affichage, la date à prendre en compte pour l'affichage étant celle du premier jour où il est effectué.

Considérant l'opportunité et l'intérêt pour la commune de procéder à la révision allégée n°1 du PLU selon les modalités prévues à l'article L153-34 du Code de l'urbanisme et les modalités de l'enquête publique définies ci-dessus en application de l'article L153-19 du Code de l'urbanisme,

le conseil communautaire décide :

- de prescrire la révision allégée du PLU de la commune de Limoges, en application des dispositions de l'article L153-34 du Code de l'urbanisme, pour le projet,

- d'autoriser le Président à charger les services techniques Limoges Métropole de mener les études relatives à la préparation du dossier PLU,
- d'autoriser le Président à signer tout document nécessaire au bon déroulement de ce dossier,
- d'autoriser le Président à engager les dépenses afférentes aux études et à la procédure réglementaire,
- d'imputer les dépenses sur les lignes de crédit prévues au budget principal de Limoges Métropole,
- d'autoriser le Président à solliciter, en application de l'article L132-10 du Code l'urbanisme, l'association des services de l'Etat et à en déterminer les modalités, et à engager toutes les démarches nécessaires pour le bon déroulement de ce dossier.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

POUR EXTRAIT CONFORME  
Guillaume GUERIN  
Président Limoges Métropole  
Communauté urbaine

Conformément au Code général des  
Collectivités Territoriales  
Formalités de publicité effectuées le  
mardi 28 juillet 2020